

**Commission du BAPE sur le développement
durable de la production porcine au Québec**

Séance du 11 novembre 2002 à Québec

**Analyse critique de certains aspects du cadre
juridique visant le contrôle environnemental
des activités d'élevage porcins au Québec**

- 1- Aspects généraux
 - La complexité du régime
 - Les problèmes :
 - l'équité et la transparence
 - la crédibilité
 - la cohérence

- 2- L'équité et la transparence dans l'élaboration des normes de protection
environnementale : le processus réglementaire
 - *Le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements
de production animale* – 1981
 - *Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* de 1997 et
ses modifications
 - *La Loi portant restrictions à l'élevage de porcs*, L.Q. 2002, c. 18
 - *Le Règlement sur les exploitations agricoles* de juin 2002

- 3- De certains problèmes de crédibilité et de cohérence à l'égard du contenu normatif
 - 3.1 Les normes de protection des cours d'eau
 - 3.2 Les projets d'implantation de lieux d'élevage non assujettis à l'exigence d'un certificat d'autorisation
 - 3.3 Les normes municipales de protection d'un ouvrage de captage alimentant un système de distribution de l'eau potable
 - 3.4 Les modes d'épandage des déjections animales
- 4- Le rôle des municipalités
- 5- Quelques considérations sur les immunités de poursuite au profit des exploitants

Lorne Giroux
Professeur titulaire
Faculté de Droit
Université Laval